

Séance du Conseil Municipal Châteauneuf Val de Bargis Vendredi 19 mai 2017 à 19h00

Date de la convocation : le 15 / 05 / 2017

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 12

Nombre de pouvoirs : 01

L'an deux mil dix-sept, le vendredi dix-neuf mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Patrick RAPEAU, Maire.

Étaient présents : Mmes et MM Delphine BUCHEZ, Christine CHAUVEAU, Jérôme DELHOSTAL, Joël FIQUET, Monique GUILLEMINOT, David JALQUIN, Olivier MASSÉ, Angélique QUENAULT, Jacky QUENAULT, Isabelle ROPERTO, Christian SAUVAGE

Étaient absents (excusés) : Mmes et MM Raymonde BOUSIGNAC-COULON, Bernard PETIT, Jean-Pierre UNISSART

Pouvoirs de Mme Raymonde BOUSIGNAC-COULON à Mme Monique GUILLEMINOT

Secrétaire de séance : Mme Delphine BUCHEZ

Secrétaire de séance adjointe : Mme Armelle CAZENAVE, Adjoint Administratif en charge de la comptabilité.

M. le Maire fait procéder au rappel des sujets abordés et transcrits sur le compte-rendu de la précédente réunion en date du 08 avril 2017, dont une copie a été transmise à chaque conseiller municipal et affichée sur tous les panneaux municipaux. Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

M. le Maire rappelle l'ordre du jour de la séance :

Forêt

Village du Trèfle : présentation du logo

DM n° 1 : Mobilier de la Salle des Fêtes

DM n°2 : Changement véhicule utilitaire

Statue « Soif d'Avenir » : Inauguration

Travaux de voirie

et propose d'y ajouter :

Nouveau vote des taxes locales directes et DM n° 3

Le nouvel ordre du jour est ainsi approuvé.

2017/28

FORÊT

M. Jalquin prend la parole. Il indique qu'une réunion s'est tenue, il y a peu, avec le garde forestier. Cette réunion concernait la parcelle 15. Le plan de réaménagement prévu ne peut être exécuté dans les délais prévus puisqu'il prévoit la « mise à blanc » de la parcelle en 2028 alors que le Conseil Municipal a décidé, lors d'un précédent conseil, d'exécuter les dits travaux plus tôt.

Le Conseil Municipal décide donc d'avancer les travaux de coupe dans la parcelle 15 afin de permettre la plantation de nouveaux chênes.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Par ailleurs, M. Jalquin mentionne que la parcelle 8 sera martelée dès mardi. Il demande s'il est judicieux de laisser les têtes de chêne pour la prochaine campagne d'affouage sachant qu'elles sont difficiles d'accès ; l'ONF, de son côté, se propose de les soumettre à la vente. M. le Maire rappelle que les têtes conservées pour les affouages n'étaient que partiellement exploitées, et les restantes étaient perdues ; donc il est judicieux de les vendre aux exploitants forestiers.

Il est donc décidé à l'unanimité de laisser l'ONF se charger de négocier la vente de ces têtes.

En dernier point, M. Jalquin informe que M. RADIX Stéphane, habitant de la commune, souhaite démarrer son activité de bois de chauffage et demande si la commune peut lui céder une bordure. Réponse lui sera faite que c'est difficilement envisageable vis-à-vis de l'ONF mais que la commune est prête, afin de l'aider, à lui vendre la bordure 36 à hauteur de 1.50€ le stère. Cette bordure représente environ 50 stères.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

2017/28-1

VILLAGE DU TREFLE : PRÉSENTATION DU LOGO

Séance suspendue à 19h45
Reprise de la séance à 19h55

Suite à la réunion de la commission de communication, qui s'est tenue le 10 mai, deux propositions de logos, présentés par M. Mayet, graphiste, ont été retenues. Ces logos ont été présentés par M. Patrick Guillouard, exploitant du Trèfle à quatre feuilles à l'ensemble du Conseil.

Ce logo devra permettre à la commune de Châteauneuf VDB d'imposer sa singularité à l'instar du logo du trèfle à 5 feuilles devenu le symbole du Donziais.

Il est utile pour lutter contre une certaine forme d'anonymat, de division voir d'apathie et communiquera modernité, charme et tonus.

Ce logo pourra être repris autant pas les associations que par les personnes privées et sera apposé sur divers supports tels que courrier à en-tête de la mairie, bannière de site internet, cartes de correspondance, timbres, enveloppes, vitrophanie, affiches municipales...

Après un vote à mains levées, le logo devant représenter la commune a été adopté à 11 voix contre 2. Il sera dévoilé à postériori.

2017/29-2

DM Budgétaire : MOBILIER DE LA SALLE DES FÊTES

Afin de régler la facture de l'entreprise Comat et Valco concernant l'achat de mobilier (tables et chaises) pour la Salle des Fêtes, le conseil municipal procède à un virement de crédits qui s'articule de la façon suivante :

Investissement

Dépense

Diminution de crédits au compte 21 318 pour la somme de	11 265€
Ouverture de crédits au compte 21 84 pour la somme de	11 265€

Cette proposition est adoptée à 12 voix contre 1, M. Massé tenant à souligner qu'il est contre.

2017/29-3

DM Budgétaire : CHANGEMENT DE VÉHICULE UTILITAIRE

M. Sauvage, 1^{er} adjoint, explique qu'en raison de l'âge et de l'état d'usure du véhicule communal utilisé par les cantonniers, il devient nécessaire de le remplacer.

Il a prospecté dans les concessions automobiles environnantes afin de trouver un véhicule utilitaire d'occasion avec une garantie qui pourra être négociée à conditions que le véhicule n'ait pas un kilométrage trop élevé.

Pour ce faire, le Conseil Municipal décide d'allouer la somme de 9 000€ à la réalisation de ce projet et opère la modification suivante :

Investissement

Dépense

Diminution de crédits au compte	2313 op 225	pour la somme de	9 000€
Ouverture de crédits au compte	21 571	pour la somme de	9 000€

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

2017/30

STATUE « Soif d'Avenir » : INAUGURATION

M. le Maire explique qu'une réunion avec les membres de l'association PIERR'ART, initiatrice du projet, est prévue le 29 mai 2017 à 18h30. La date d'inauguration de la statue de Châteauneuf Val de Bargis devrait être choisie à cette occasion.

2017/30-4

TRAVAUX DE VOIRIE

M. le Maire informe le conseil que la directrice de travaux de la Société COLAS est revenue sur le site afin de proposer plusieurs devis quant à la réfection des routes. Ainsi, il a été établi un devis de la façon suivante :

Hameau de ASVINS	Coût HT	33 436.34€
Château de la Tour, rue de la Scierie	Coût HT	27 608.00€
Hameau de l'ÉVÊQUE	Coût HT	15 232.26€
Route des Chaumes (1000 ml) jusqu'à l'Evêque	Coût HT	27 013.00€

Soit un	Coût total HT de	103 089.60€
Ou	Coût total TTC de	123 707.52€

Ces devis sont adoptés à l'unanimité par le Conseil Municipal qui décide en outre de donner pouvoir à M. le Maire pour signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce projet.

Il opère ainsi une décision modificative budgétaire de la façon suivante :

Investissement

Dépenses

Diminution de crédits au compte 2315	pour 90 000€
Diminution de crédits au compte 2313 OP 225	pour 50 000€
Ouverture de crédits au compte 2151	pour 140 000
€	

Par ailleurs, pour réaliser cette opération, le Conseil Municipal décide de lui affecter la DCE du programme 2015 pour un montant de 6 333€ et la DCE du programme 2016 pour un montant de 5 120€.

Par ailleurs, le Conseil Municipal décide d'acquérir 5 panneaux de signalisations d'interdiction à la circulation pour les engins à partir de 19T et 2 panneaux de sens interdit. Commande sera passée auprès de la Société Signaux Girod.

2017/31

Communauté de Communes « Loire, Vignobles et Nohain »

Après renseignements pris auprès des services concernés, M. le Maire informe le Conseil qu'il n'a pas besoin de délibérer pour garder son pouvoir de police et qu'un arrêté municipal suffira.

2017/31-5

Taxes Locales Directes

Il est expliqué au Conseil Municipal que suite à la disparition de la taxe professionnelle, il y a plusieurs années, la perte était compensée via diverse taxe telle que l'IFER, la CVAE ou encore une partie de la taxe d'habitation versée aux communautés de communes et reversée aux communes. Suite à la loi Nôtre et à la création de la Communauté de commune « Loire, Vignobles et Nohain », cette redistribution n'a plus cours et l'IFER ainsi que la CVAE disparaissent. Pour compenser cette perte, une compensation sera allouée à la commune de Châteauneuf VDB.

Pourtant, du fait de l'augmentation de la taxe d'habitation sur la nouvelle communauté de communes, la commune se doit de réajuster sa propre taxe locale afin de minimiser l'impact sur les administrés de Châteauneuf Val de Barges.

Ainsi le taux des taxes locales est voté et accepté de la façon suivante :

Taxe Habitation	6.86%
Taxe Foncière Bâtie	8.71%
Taxe Foncière Non Bâtie	38.70%

Cette délibération annule et remplace celle prise en séance du Conseil Municipal du 08 avril 2017.

De fait, cela oblige à une décision modificative budgétaire qui s'articule de la façon suivante :

Diminution de crédits au compte	73 111	pour un montant de 115 553€
Ouverture de crédits au compte	73 21	pour un montant de 115 553€

Questions diverses

Proposition pour un nouveau parquet

M. Fiquet explique que la commune a donné l'ancien parquet, qui était très abîmé, à la commune de Donzy.

De fait, il propose d'en acquérir un nouveau ou de faire faire une dalle en ciment pour le remplacer.

Il est donc décidé de demander plusieurs devis pour 2 dimensions différentes, à savoir 60m² et 100 m².

Animation CLAS pour la rentrée 2017-2018

Mme Roperto indique que la subvention perçue par la commune au titre du projet PEDT ne sera pas reconduite pour la rentrée parce que la commune n'est plus éligible. Elle réalisera donc un audit auprès des autres communes dont les enfants bénéficient actuellement de l'aide aux devoirs afin de savoir si elles souhaitent participer au prorata du nombre d'enfants inscrits. Les enfants de Châteauneuf VDB ne représentant pas la majorité des participants.

Décision sera prise ensuite pour savoir si l'aide aux devoirs est reconduite pour la rentrée.

Une brève suspension de séance a eu lieu afin de donner la parole à M. Daniel CARPENTIER, président du Centre Social de Donzy et responsable des animateurs du CLAS dont certains postes pourraient être remis en cause.

Citystade

Les dossiers de demande de subvention pour la réalisation de ce projet ont été réputés complets et l'on attend maintenant de connaître les décisions des organismes sollicités. M. Rapeau indique que l'on peut faire également une demande auprès du Pays Bourgogne Nivernaise pour pallier à l'éventuel refus du CNDS.

Mme Roperto accepte de s'en occuper.

Suspension de séance à 21h10

Reprise de la séance à 21h17

Ecole

Il a été décidé en Conseil d'école de demander, à partir de cette rentrée, une liste de fournitures scolaires aux parents qui représente environ 25€ par enfant. Cette liste sera demandée aux élèves à partir du CP.

Par ailleurs, les modalités d'inscriptions à la cantine et à la garderie ont changé puisqu'elles se font dorénavant directement à la mairie. Aucun dossier parvenu à l'école ou trouvé dans la boîte aux lettres ne sera accepté.

Ne seront comptabilisés dans la commande de repas que les enfants inscrits en Mairie.

Agence Postale

Mme Chauveau demande à ce que la grille menant à l'agence postale, vu son état, soit repeinte voir enlevée et que la porte du bâtiment soit vernie ou peinte.

Remise de médaille

M. Rapeau informe le Conseil que le 07 juillet viendra M. l'Ambassadeur de Finlande afin de remettre une médaille militaire à M. Pyy.

Travaux N151

Les travaux sur la N151 ont pris du retard du fait des divers réseaux qu'il a fallu modifier. M. le Maire explique qu'il est judicieux de laisser la DIR s'occuper de l'abattage des arbres. Les travaux devraient commencer en septembre 2017.

Par ailleurs, il informe que les gravillons stockés vers les containers de tris sont réservés aux travaux de la route de Prémery et seront prochainement évacués.

SIEEEN

M. le Maire indique qu'il doit recontacter les services du SIEEEN car le changement de poteau chez la famille Lôo n'a toujours pas été effectué. Cela pose problème car il y aura un mariage chez eux au mois de juillet 2017.

Salle des Fêtes

Au vu des divers investissements déjà réalisés ou prévus, il est décidé qu'un rafraîchissement de la salle principale serait fait dans un premier temps.

Branchement électrique pour marchands ambulants

Il est décidé que des prises sécurisées seraient installées afin que les marchands ambulants qui le souhaitent puissent se brancher.

Par ailleurs, du fait du nombre croissant de marchands, il est envisagé d'ouvrir la Halle pour les accueillir.

En dernier lieu, il est décidé qu'un droit de place serait demandé. Reste à en déterminer le montant.

Pour l'instant, une participation aux dépenses d'électricité sera demandée.

L'ordre du jour ayant été épuisé, la séance est levée à 21h45

Certificat d'affichage :

M. Patrick RAPEAU, Maire de Châteauneuf Val de Bargis, certifie que ce compte-rendu de séance

- A été proposé en lecture pour corrections à tous les membres du Conseil Municipal le 29 mai 2017
- A été signé par lui-même ce 28 mai 2017,
- A été affiché sur tous les panneaux municipaux le 29 mai 2017
- Que ses extraits seront transmis en Sous-Préfecture